Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20261106-20260047-DE

Mairie de **TREZILIDE**
29440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux vingt-six
Le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 29 octobre 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Benoit BELLANGER Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Karine LE ROUX, Julien CREACH, Alexia LEQUEUX, Florent LANCHEC, Manon SAILLOUR-DILER

Absente excusée : Madame Sylviane BLOUET (pouvoir à Yves-Marie GILET).
Madame Manon SAILLOUR-DILER a été élue secrétaire.

OBJET

Création du poste d'ATSEM

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois et aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant la nécessité de renforcer l'encadrement et l'accompagnement des enfants accueillis au sein de l'école maternelle de la commune ;

Considérant les besoins du service scolaire, notamment en matière d'assistance au personnel enseignant, d'accueil des enfants, d'aide à l'hygiène et de participation à la préparation et à la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants ;

Considérant qu'il convient, pour répondre à ces besoins, de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Création du poste

De créer un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), relevant du cadre d'emplois des ATSEM, à compter du 1er mai 2027.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20261106-20260047-DE

Cet emploi correspond au grade de ATSEM principal de 2e classe / ATSEM principal de 1re classe, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 30 heures 30 minutes annualisées.

20260047

Article 2 : Missions

L'agent sera notamment chargé :

- D'assister le personnel enseignant dans l'accueil et l'accompagnement des enfants ;
- De participer à l'hygiène, au confort et à la sécurité des enfants ;
- D'aider les enfants dans les gestes de la vie quotidienne ;
- De participer à la préparation et à l'animation des activités éducatives, sous la responsabilité de l'enseignant ;
- D'assurer l'entretien et la propreté du matériel et des locaux utilisés par les enfants.

Article 3 : Recrutement

Le recrutement pourra intervenir conformément aux dispositions statutaires en vigueur, notamment par voie de mutation, de détachement, de recrutement d'un fonctionnaire titulaire ou, le cas échéant, par voie contractuelle dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Article 4 : Rémunération

La rémunération sera fixée conformément à la réglementation en vigueur et selon le grade et l'échelon de l'agent recruté.

Article 5 : Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence.

Article 6 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et habilité à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

La secrétaire

Manon SAILLOUR-Dilet

Yves-Marie GILET

MAIRIE DE TREZILIDE
29 (Finistère)